



**Assemblée Générale Extraordinaire**  
**3 février 2018**  
**9h00 Heures**

**Présents**

**Bureau Exécutif :**

Patrick Grenthe (Président), Patrick Bogacki (1<sup>er</sup> Vice-président), Jean-Daniel Chalet (Vice-président), Pierre Saguet (Vice-président), Guy Auer (Trésorier), Jean-Claude Thuillier (Secrétaire Général), François Michel (Président de la CNED).

**Présidents de Comités**

Adour : Bernard Collet ; Alsace : Guy Berenguer ; Anjou : Claude Piou ; Auvergne : Henri Rousselon ; Bourgogne : Sylviane Becker ; Bretagne : Jean-Louis Guillot ; CBOME : Jean-Jacques Merret ; Champagne : Jean-Pierre Pottelette ; Charente : Jean-François Seiller ; Côte D'Azur : Jacky Pougeoise ; Dauphiné : Olivier Audouard ; Flandres : Didier Cuisinier ; Guyenne : Anne Dumortier ; Hurepoix : Eve Scheltens ; Languedoc : Josée Mazas ; Limousin : Françoise Chalet ; Lorraine : Pierre Lavigne ; Lyonnais : Patrick Gribbe ; Basse Normandie : Odile Beineix ; Haute Normandie : Pierre-Jean Payrouse ; Paris : Dominique Portal ; Picardie : Michel Canny ; Pyrénées : Bernard Dauvergne ; Vallée de la Marne : Rémy Divoux ; Val de Seine : Christian Padra ;

Excusés : Corse : Jean-Baptiste Costi ; Orléanais : Martine Marié ; Provence : Danièle Bérard ; Yonne : Thierry Simonnet.

**Membres catégoriels :**

Christian Bordonneau, Patrick Chalard.

Excusés : Hugo Castel, Thibault Delmas-Sirven, Geneviève Esnault, Madeleine Guicheux, Jean-Pierre Lazerges, Adrien Nimhauser, Emmanuelle Monod, Jean-Christophe Quantin, Vanessa Reess.

**Invités :**

Président d'honneur : José Damiani, Maurice Panis  
Jean-Louis Counil, Alphonse N'Guyen, Gérard Silberstein, Georges Thullier.

Directrice Générale : Valérie Besse

Secrétaire de séance : Christine Francin

A 9h00, Patrick Grenthe accueille les membres du Conseil Fédéral et déclare la séance ouverte.

Il rappelle que lors du dernier Conseil Fédéral l'assemblée a donné mandat au Bureau Exécutif pour relancer la demande de reconnaissance par le ministère des sports.

Il donne la parole à Jean-Claude Thuillier qui va présenter le travail réalisé.

En préambule il remercie les personnes qui ont travaillé avec lui sur ce dossier : Patrick Bogacki, Jean-Daniel Chalet, Emmanuelle Monod, Dominique Portal, Eve Scheltens et Jean-Louis Counil.

Il mentionne que le projet des statuts et une note de synthèse sur l'évolution des statuts de la FFB en vue d'obtention d'un agrément en tant que Fédération Sportive ont été adressés aux membres il y a 15 jours afin qu'ils puissent étudier le projet.

Ce matin il a fait distribuer l'analyse des commentaires transmis par Bernard Dauvergne et les réponses apportées.

Avant qu'il ne débute Olivier Audouard demande la parole : il lui semblait que le Conseil Fédéral avait déjà voté il y a quelques années (2006) des statuts en accord avec les demandes du Ministère des Sports.

Effectivement des statuts en conformité avaient été votés, mais dans la mesure où la FFB n'avait pas été reconnue par le Ministère des Sports, la FFB était revenu aux anciens statuts, c'est donc pourquoi le travail doit être remis à jour avec également de nouvelles obligations à respecter.

En premier lieu Jean-Claude Thuillier liste les obligations statutaires (la FFB remplit déjà un certain nombre de critères) :

- Fonctionnement démocratique de l'association :
  - ✓ Participation des licenciés à l'Assemblée Générale,
  - ✓ Conseil Fédéral élu par l'Assemblée Générale au scrutin secret,
  - ✓ Un nombre minimum de réunions annuelles,
  - ✓ Des conditions de convocation de l'Assemblée Générale à l'initiative de membres.
- Transparence de la gestion :
  - ✓ Comptabilité,
  - ✓ Budget annuel adopté par le Conseil fédéral avant le début de l'exercice,
  - ✓ Assemblée Générale dans les 6 mois suivants la fin de l'exercice comptable,
  - ✓ Contrat passé avec un administrateur soumis à l'approbation du Conseil Fédéral et présenté à l'Assemblée Générale.
- Egal accès des hommes et des femmes aux instances dirigeantes
- Composition du Conseil Fédéral : ce point doit être revu pour satisfaire aux dispositions ministérielles. Le projet propose un scrutin de liste pour une meilleure cohésion de l'équipe. On peut aussi envisager d'autres solutions et deux niveaux de structures sont également possibles ; on conserve les structures actuelles et on superpose une structure « légère » (voir article 3).
- Garantie des droits de la défense.

Représentation territoriale : les Délégations Régionales des Ministères correspondent aux 13 Régions administratives récemment mises en place. En dehors des Ministères, elles seront nos interlocuteurs en région.

Des situations très différentes d'un comité à l'autre apparaissent, puisque notre découpage régional ne correspond pas à celui de l'Etat. Il va falloir s'adapter.

### Evolutions importantes :

- Article 3 : les Délégations Régionales seront regroupées dans une structure légère, qui correspondent aux nouvelles Régions (13).  
C'est une association loi 1901, avec un Bureau Exécutif composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier ; elle est mise en place en Assemblée Générale par les présidents de comité concernés. Les représentants de ces Délégations seront les interlocuteurs des instances administratives régionales, ils géreront les contrats passés avec la Région et coordonneront les actions à portée régionale.
- Article 9 : composition de l'Assemblée Générale. Cette Assemblée doit être plus représentative et rassembler des représentants de comité mais aussi des représentants des clubs de manière proportionnelle au nombre d'adhérents.

Le projet soumis suggère :

- ✓ 1 représentant des clubs par tranche de 1 000 licenciés,
- ✓ Une élection des représentants des clubs avant le 30 juin, dans les Comités, l'année des élections de la Fédération,
- ✓ Possibilité de procuration limitée à une.

L'introduction de plus de démocratie implique une présentation plus détaillée de la gestion de la FFB et un resserrement des liens entre les différents niveaux fédéraux.

- Article 14 : le Conseil Fédéral

La proposition est :

- ✓ 20 membres élus au scrutin de liste,
- ✓ 4 membres catégoriels élus à titre individuel,
- ✓ Une représentativité des femmes,
- ✓ La résolution des cas éventuels de vacance de postes.

Cette proposition permettrait une amélioration de la représentation des clubs et une meilleure représentation féminine. La structure d'un Conseil Fédéral de 24 membres faciliterait une plus grande participation des membres élus aux débats et à la gestion de la FFB.

- Article 15 : le Bureau Exécutif : c'est le Conseil Fédéral qui élit le Bureau Exécutif.
  - ✓ 7 ou 8 membres,
  - ✓ Le Président est la tête de liste de la liste élue,
  - ✓ Les autres membres sont élus par le Conseil Fédéral,
  - ✓ Possibilité de cooptation (provisoire) en cas de vacance de poste,
  - ✓ Obligation de présence minimale au Bureau Exécutif,
  - ✓ Il est stipulé dans le Règlement Intérieur que la présence de 3 femmes au Bureau Exécutif est obligatoire.

Le Président est élu par l'Assemblée Générale, les membres du Bureau Exécutif sont issus du Conseil Fédéral et la représentativité des femmes est prévue.

Il n'y aurait pas de modification dans l'organisation des compétitions, même s'il y a lieu de la faire évoluer car notre public a évolué, mais cela est indépendant du fait d'être reconnu Fédération Sportive.

Ayant exposé le projet, Jean-Claude Thuillier ouvre la discussion pour les questions des présidents de comité.

Il précise que les présidents de comité garderaient les mêmes prérogatives, bien que tous ne seraient pas élus au Conseil Fédéral, mais seraient tous présents au sein des instances régionales. Dans le Règlement Intérieur revu de la FFB (non présenté ce jour) figurerait la

création d'un conseil de présidents de comités, avec deux réunions annuelles pour des échanges et un travail avec le Bureau Exécutif.

Eve Scheltens prend la parole pour exposer les avantages que les comités et les clubs pourraient retirer de la reconnaissance de la FFB par le Ministère des Sports.

- Toutes les associations affiliées à la FFB (clubs, comités et délégations régionales) seraient de plein droit agréées Sport et par conséquent éligibles aux subventions nationales, régionales ou locales. Ce n'est pas le cas aujourd'hui ; chaque entité doit faire une demande pour bénéficier comme la FFB du statut « Jeunesse et Education populaire ».
- Le régime auprès de l'URSSAF : elle donne un exemple d'exonération de charges pour un arbitre à temps partiel, et elle note que le montant n'est pas négligeable pour un comité. Les organisateurs d'évènements peuvent aussi bénéficier de régimes de franchise ou de forfait pour leurs intervenants (comme les caddies), avec un maximum de 5 manifestations par mois et par individu.
- Le DTN serait pris en charge par le Ministère (avec un certain nombre d'obligations).

Dominique Portal précise que cette Assemblée Générale Extraordinaire doit trouver un consensus, car pour pouvoir présenter le dossier de demande de reconnaissance les Statuts doivent être adoptés.

Suite à une question d'Henri Rousselon elle confirme que l'on ne peut pas changer les modalités des Statuts dans le Règlement Intérieur.

Les Comités devront également se mettre en conformité mais la FFB donnera un délai d'un an pour la modification de leurs propres Statuts.

Bernard Dauvergne prend la parole et donne l'exemple de la fédération de Judo (600 000 licenciés) où les élections ne se font pas au scrutin de liste. Le système fonctionne bien.

Il insiste sur le fait que nous sommes déjà conformes à 90% mais la Commission médicale en plus.

José Damiani intervient pour exposer sa vision de ce qui devrait être modifié et comment, tout en précisant que la reconnaissance par le Ministère des nouveaux Statuts n'implique absolument pas la disparition des comités. Il propose cette nouvelle architecture :

Une Assemblée générale électorale dans les années Olympiques d'été composée des présidents de clubs portant les voix de leurs membres licenciés, avec pouvoir à des représentants en cas d'impossibilité pour absence élirait un conseil d'administration de douze membres avec parité dont un Comité Exécutif de six membres (un président, trois vice-présidents, un trésorier, un secrétaire général) avec également parité. C'est l'occasion pour les clubs de voter sur des vrais programmes de gestion mais aussi de promotion et développement et d'y être associés ; leur offrant l'occasion de communiquer ...d'être entendus. L'Assemblée Générale ordinaire annuelle composée d'un nombre de délégués des clubs vote le rapport moral, le bilan et le budget.

Un Conseil Fédéral composé des Présidents de Comités plus les représentants catégoriels plus un certain nombre d'élus pour assurer la parité se réunit deux fois par an pour relayer les informations fédérales à la base et voter toutes les mesures administratives relatives à l'organisation.

De nombreuses questions tournent autour de la représentativité et du mode d'élection du Conseil mais aussi sur le rôle des présidents de comité.

Diverses propositions alternatives au scrutin de liste sont émises. Le système de liste ne satisfait pas un certain nombre de présidents.

Jean-Claude Thuillier précise que le choix de la liste a été fait pour une recherche d'efficacité et de dynamisme avec une équipe soudée apte au travail en commun.  
C'est un choix mais on peut bien évidemment amender cet article.

Suite à toutes ces questions, propositions et interrogations, il est demandé au groupe de travail de proposer un projet de texte sur les articles concernant le Comité Directeur et le Bureau Exécutif.

**L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve le travail sur les modifications des statuts mais demande la rédaction d'une version définitive qui tiendra compte des modifications proposées concernant les rôles et la composition de l'Assemblée Générale électorale ou ordinaire, le rôle et la composition du Conseil d'Administration (autrement appelé Conseil Fédéral) et du Bureau Exécutif (autrement appelé Comité Directeur).**

De même un article spécifique lié au rôle du Conseil Fédéral devra être intégré.

Ces modifications sont faites en vue du dépôt du dossier de demande d'agrément auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le projet de texte définitif (avec les éventuelles remarques du Ministère) sera adressé aux membres.

Une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée en juin 2018 pour voter sur le texte définitif des statuts et du Règlement Intérieur. Le vote de ces statuts se fera à bulletin secret.

Patrick Grenthe remercie les membres et la séance est close à 11h15.